

18 décembre 2020



Vers 1905, le monument dédié à Louis Pasteur en partie financé par Fontenay-aux-Roses durant la période de statuomanie de la République. (collection particulière)

Madame, Monsieur,

Voici quelques nouvelles des Archives municipales de Fontenay-aux-Roses.

◆ **L'Archive de la Quinzaine**

Le numéro 430 évoque une ruelle du centre-ville aujourd'hui disparue.

Voir :

<https://fr.calameo.com/read/002673207cd9cf7f84b1a>

◆ Liens de mémoire n°35

Au sommaire du bulletin semestriel des Archives municipales : les dons d'archives, les papiers de corbeille, l'illustré « Jack le petit sans famille », l'ouvrage *Les Hauts-de-Seine dans les conflits contemporains (1870-1945)*, Fontenay et la statuomanie républicaine ou encore une voie non identifiée de l'année 1898.

Voir :

<https://fr.calameo.com/read/00267320762426f782090>

◆ Le magazine municipal il y a 50 ans

Au sommaire du *BMO* de Fontenay-aux-Roses de décembre 1970 : un éditorial contre les « bobards », un état des lieux des constructions en cours, les classes aérées, le club des Anciens, la cérémonie du 11 novembre, le centre aéré, le CCJL, un épisode de l'histoire de Fontenay, les échanges de logements et l'ASF.

A voir sur :

<https://fr.calameo.com/read/0026732073dc8f7df3e17>

◆ Les vitrines des Archives municipales en décembre 2020

Le cas du pavillon modèle décliné avec quelques variantes à partir de la fin du XIX^e siècle est assez connu. Mais ce principe de la construction en série a aussi touché au même moment d'autres secteurs comme les bâtiments publics. La preuve en images avec la Mairie de Fontenay-aux-Roses, une œuvre loin d'être unique, de l'architecte Claude Naissant.

Exposition au 10 rue Jean-Jaurès jusqu'au 31 décembre 2020 ou sur le compte [Facebook de la ville](#) .

Prochaine exposition (janvier 2021): les anniversaires de 2021.

◆ Mémoires des ENS

A lire sur le site des anciens de l'Ecole Normale, le témoignage de la romancière Geneviève Brisac, promotion 1971 de Fontenay-aux-Roses :

[Trois voyages à Fontenay-aux-Roses](#)

◆ Un 18 décembre au Conseil municipal

En 1921, « le Conseil vu l'article 14 de la loi du 31 juillet 1920 [...] pour la perception de la taxe municipale sur les chiens [...] décide de fixer comme suit à partir de cette date le tarif applicable aux 3 catégories suivantes :

1) chien d'agrément : 20 francs.

2) chien de chasse : 10 francs.

3) chien de garde : 5 francs.

Les chiens servant à conduire les aveugles ou appartenant à des mutilés de guerre ayant moins 80 % d'invalidité sont exemptés de toute taxe conformément aux dispositions de la loi du 31 juillet 1920 ».

Sur les chiens à Fontenay-aux-Roses, voir :

<https://fr.calameo.com/read/0026732078e5af8dc0363>

◆ En préparation

Une étude sur les choix politiques des Fontenaisiens durant la IV^e République (1946-1958).

Archives municipales

10 rue Jean-Jaurès

92 260 Fontenay-aux-Roses

01 41 13 21 12

david.descatoire@fontenay-aux-roses.fr

